

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221004

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 octobre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Date d'affichage

20 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 40

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID

M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU

Mme GAUTIER Cindy

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**COMMISSION THEMATIQUE
CREATION COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – ESPACES VERTS
ET DENOMINATION COMMISSION VOIRIE**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016- 0648 en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, portant modification des statuts de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019, portant modification de la composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à compter du renouvellement général de 2020 ;

Conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Vu la délibération N°20200708 du 23 juillet 2020 sur la création des commissions thématiques ;

Vu la délibération N°20200709 du 23 juillet 2020 commissions communautaires – modalités de leurs compositions

Monsieur le Président, propose de scinder en deux commissions, la commission actuelle « Voirie – Travaux bâtiments », de créer une commission « Travaux Bâtiments – Espaces Verts » et renommer la commission « Voirie – Travaux bâtiments » actuelle, commission « Voirie ». Ces commissions seront gérées par Monsieur VADE Prosper, 4^{ème} Vice-Président

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la scission de la commission « Voirie – Travaux bâtiments » en deux commissions distinctes
- **APPROUVE** la création de la commission « Travaux Bâtiments – Espaces Verts »
- **APPROUVE** l'appellation de la commission « Voirie ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS